

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention entre la Ville et l'Université de Franche-Comté

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Dans le cadre de l'exposition archéologique de 2006, le Musée et l'Institut des Sciences et Techniques Antiques (Université de Franche-Comté) s'associent pour réaliser une restitution de la ville gauloise et romaine de *Vesontio* en images de synthèse. Cette production comprend un court film destiné à être présenté dans les salles du musée et un document multimédia diffusé par le musée notamment au moment de l'exposition. Le musée souhaite réaliser ces différents documents afin d'accompagner le matériel archéologique issu des dernières découvertes dans la Ville de Besançon.

L'Institut des Sciences et Techniques Antiques (ISTA) a souhaité être partenaire de la Ville d'une part en raison de l'intérêt de ce projet par rapport à son thème de recherche sur les villes antiques de l'Empire romain, d'autre part pour enrichir son expérience dans le domaine de la restitution et de l'image de synthèse, déjà concrétisée par la réalisation d'un CD-ROM sur la ville antique de Béziers.

Dans le cadre de ce partenariat, le musée prend en charge la coordination du projet, la mise à disposition de la documentation scientifique, la participation à la conception et le suivi de la réalisation.

Quant à l'ISTA, il met à disposition un ingénieur d'étude qui consacrera 70 % de son activité à la réalisation du projet, ainsi que son matériel informatique spécialisé dans la création d'images. Il investit notamment dans le logiciel Archicad pour la modélisation 3D.

Par ailleurs, l'ISTA a retenu un graphiste, Olivier ROVELAS, spécialiste d'animation multimédia, pour la modélisation et la réalisation du film. La convention à passer prévoit que la Ville paiera cet artiste à hauteur de 20 000 €, en trois versements.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie inscrits au chapitre 011.322/6042 CS 52000 des années concernées.

Ces dispositions font l'objet d'une convention entre la Ville et l'Université de Franche-Comté.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Université de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire et M. MAIRE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.*